



ELABORATION D'UN PLAN A LONG TERME POUR LA REDUCTION DES EMISSION EN AIR

PLAN D'ACTION

La zone d'étude définit lors de l'élaboration du plan à long terme pour la réduction des émissions en air, sera la zone de planification et d'intervention futur en se basons sur les données de la qualité de l'air et inventaire des sources d'émission.

Les principales sources de pollutions inventoriées dans la zone d'études sont : le trafic routier (surtout au centre ville), l'industrie ; les briqueteries, les activités commerciales et domestiques, les route non goudronnées, les station d'essence et les ateliers et garages.

Les actions à mener d'urgence dans le cadre de plan à long terme pour améliorer la qualité de l'air.

Trafic routier

Au cours de l'année 2005, la commune a réalisé un plan de déplacement Urbaine pour le centre ville. L'étude devra ce généraliser sur tous le périmètre de la ville. L'étude proposée aura pour objectif :

- Découper le territoire en zones homogènes

A partir des données caractéristiques (habitants, emplois, nombre de lits, véhicules, prévisions de croissance,...). Le zonage ainsi obtenu permettra par la suite de définir le poids spécifique des différents pôles d'attraction et de caractériser les déplacements entre les différentes zones.

- Connaître les différents flux d'échange dans le périmètre d'étude :

une enquête origine-destination doit être réaliser, en récoltant en même temps des renseignements sur les motifs des déplacements. Les résultats de l'enquête Origine-destination permettront d'élaborer le plan des lignes de désir.

- Caractérisation du trafic individuel

Une campagne de comptages avec enregistrement de la répartition modale ainsi que des variations doit être réalisée. Ces comptages seront

disposés en section sur les principaux axes et seront de type directionnel dans les principaux carrefours, afin de capter les mouvements. Cette étape de l'étude demande la définition d'un plan des stations de comptage. A la fin de cette phase, un plan des charges de trafic devra être élaboré.

Transport collectif urbain

Il s'agit de réaliser une enquête aux passagers des transports collectifs urbains, afin de récolter des renseignements sur l'Origine-Destination des déplacements, les motifs et la qualité du service.

- Définir les zones de stationnement et de livraisons

Pour dessiner une politique de stationnement, il est indispensable de réaliser une analyse de l'offre et la demande de stationnement, afin de pouvoir récolter les traits caractéristiques et définir ainsi donc un bilan en matière de stationnement.

Un plan de circulation doit définir les modalités de gestion du système d'approvisionnement de la ville.

- Modélisation du réseau principal

il faudra procéder à la modélisation et calibrage du modèle de trafic. Celui comprendra le trafic privé et le transport collectif.

Les industries et les briqueteries

- Regrouper tous les industries et les briqueteries de la ville dans une zone industrielle équipées.

- Exiger aux industrielles de construire des cheminées dans les normes afin de faciliter le contrôle.

- Encourager les briqueteries de chercher d'autres combustibles non polluants.

- Exiger aux industries de contrôler leur propre effluent gazeux et de créer une cellule chargée de contrôler la pollution atmosphérique à l'intérieur de leurs usines.

- Renforcer le contrôle et les inspections surtout pour les briqueteries qui utilisent des combustibles non autorisés

Contrôle de la qualité de l'air :

- Installation des échantillonneurs d'air pour le suivi des teneurs des particules dans l'air (PM10) dans les zones sensibles de la ville (centre ville, voie de contournement, zone industrielle, quartiers résidentiels...etc.)

- Installation des capteurs passifs pour la mesure des émissions de SO₂ et NO₂ et l'ozone)

- Installation des stations fixes pour le suivi de la pollution atmosphérique du fond en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

Mesures d'atténuation

Au niveau local :

- Réalisation d'un Plan de déplacement urbaine PDM pour le grand Tétouan dans le but de trouver des solutions techniques au problème trafic routière et de réduire les émissions.

- Transferts des principales administrations et service à la périphérie de la ville (notamment la gare routière en 2006)

- Exiger l'étude d'impact sur l'environnement pour toutes les industries soumises selon la loi en vigueur (2003)

- Contrôle des industries qui utilisent des combustibles non autorisés.

Au niveau national

- Encourager les industrielles et surtout les briqueteries d'utiliser des combustibles non polluants (propane, butane.....etc.)

- Encourager les investisseurs dans le domaine de la technologie propre

- Appliquer la loi sur l'air adopté en 2003 et accélérer la sortie du décret d'application de cette loi.

- Définir les tâches de chaque intervenant dans le domaine de la qualité de l'air (ministère d'environnement, municipalité, ministère d'énergie et des mines.....etc.)

- Exigence pour chaque ville d'élaborer un plan à long terme pour la réduction des émissions.

- adopter un système de taxation pour les pollueurs

Sensibilisation et éducation

- Publication des résultats de monitoring de la qualité de l'air avec des recommandations d'atténuation.
- Organiser des journées porte ouvert au profit des associations de la société civiles et des étudiants pour visiter le service de la qualité de l'air et le laboratoire.
- Organiser des séminaires de formation et de sensibilisation pour les citoyens.
- Encourager la recherche scientifique au niveau des universités pour contribuer localement à la réduction des émissions.